

## 2.19 POLITIQUE VERTE

---

Adoptée à la séance régulière du Conseil  
d'administration du 21 septembre 2007

### Préambule

Consciente des préoccupations environnementales des étudiant(e)s, et de l'importance des enjeux écologiques, la FÉÉCUM a élaboré, avec l'aide de Symbiose, une politique qui a comme objectif de prendre en compte l'impact écologique de ses opérations.

1. La FÉÉCUM s'engage à intégrer des pratiques écologiques dans la gestion des opérations, tout en prenant en compte l'efficacité et l'efficacités de ces dernières. La FÉÉCUM s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement et donc à la :
  - 1.1. Gestion de l'énergie: améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'économie d'énergie;
  - 1.2. Gestion du transport : favoriser le recours à des moyens de transport durable (transport en commun, vélo, marche, etc.) lors des déplacements des administrateurs, ainsi que :
    - 1.2.1. Travailler avec les divers intervenants pour l'obtention d'options de transport en commun plus efficaces et accessibles pour les étudiant(e)s;
    - 1.2.2. Travailler avec les divers intervenants pour l'accès à des pistes cyclables facilitant le déplacement en vélo pour les étudiant(e)s
  - 1.3. Gestion des matières résiduelles : favoriser, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;
  - 1.4. Réduction de sa consommation de papier par des moyens jugés adéquats, ainsi qu'à la favorisation de l'achat de papier recyclé.
2. La FÉÉCUM encouragera ses membres, les groupes et les services affiliés à tenir compte de l'impact écologique de leurs activités.
3. La FÉÉCUM s'engage à tenir compte de l'impact écologique lors de l'achat de biens et services.
4. La FÉÉCUM s'engage à participer activement au projet Campus Durable qui vise à réduire l'impact écologique des opérations du Centre universitaire de Moncton et à promouvoir le respect de l'environnement auprès de la communauté universitaire.

5. Les entreprises, les associations et les organismes sans but lucratif qui font affaire avec la FÉÉCUM seront informés de la politique verte et de sa mise en œuvre.
6. La FÉÉCUM s'engage à prendre position sur les divers enjeux environnementaux de nature régionale, provinciale et fédérale.
7. La direction générale de la FÉÉCUM sera responsable de la mise en œuvre et de la réalisation de la politique verte.

**Modifications :**

2 octobre 2011

28 mars 2013 (modifiée et adoptée)

*Mise à jour : 3 octobre 2013*